



Projet de fusion Ecublens-Rue



Pourquoi une fusion ?

- ✓ augmenter le niveau de service à la population
- ✓ les exigences et les contraintes pèsent sur les communes

**Des communes
plus fortes**

✓ Etude fusion ACER en
1998-1999

✓ Etude fusion
Ecublens-Rue en
2001

✓ Sondage d'opinion
par vote le 14 février

**Qu'a-t-on
fait ?**

**Glâne-Sud n'est
pas mûre
ACER n'est pas
mûre**

✓ Réaction d'Ecublens
le 14 février

✓ Contact d'Ecublens le
16 février (syndics)

✓ Visio-conférence des
CC le 16 février

**20 ans
de réflexion**

Place aux actes !



✓ Information à la population

✓ Information au Conseil général

✓ Information à la presse

**Déclaration
d'intention
20 février**

**Convention de
fusion**

DECLARATION D'INTENTION

du 20 février 2021

**Les Conseils communaux des communes
d'Ecublens et de Rue,
animés par la même vision et unis par des liens
historiques de respect et de confiance
s'accordent sur la présente déclaration :**

Φ 1 - Le dimanche 14 février 2021, à une écrasante majorité, la population de nos communes s'est déclarée favorable à la création d'entités communales plus conséquentes. Attentifs au message délivré par les urnes, nous décidons d'agir en réunissant nos communes par une fusion qui doit être réalisée dans le plus court des délais fixé au 1^{er} janvier 2022. Si pour des raisons administratives, cette date ne pouvait être respectée, la nouvelle échéance du 1^{er} janvier 2023 serait retenue. Ce report éventuel ne doit pas empêcher de valider nos accords dans les prochaines semaines. Dans ces deux cas, nos communes vont intensifier leurs relations en collaborant sans délai pour les services de la voirie et en préparant ensemble les sujets d'avenir.

Φ 2 - Notre démarche est en parfaite osmose avec la volonté de nos habitants. Elle traduit également une intention avouée de remplacer les promesses par des actes et de répondre aux attentes légitimes et ambitieuses de la population. Convaincre 30% de la population est un défi, en persuader 50% est une gageure mais en ignorer 75% est un déni.

Φ 3 - Conscients de la surprise que pourrait générer cette décision chez nos voisins pour lesquels nous gardons le plus grand respect, nous déclarons que dans la mesure où l'immédiateté de notre initiative reste garantie, **nous acceptons que d'autres communes nous rejoignent dans la démarche.** En revanche, l'heure n'est plus à la réflexion mais bien à l'action. Quelle que soit l'articulation du projet, nos deux communes garderont l'initiative des débats.

Φ 4 - Lors de l'élaboration de la convention de fusion, une attention toute particulière sera portée au respect des entités, à leur histoire et à leur représentativité au sein des composants politiques de la nouvelle commune. La subvention cantonale allouée aux fusions permettra de construire ensemble une commune encore plus pérenne. La vie locale à Ecublens, notamment au travers de la préservation de son auberge communale et de son bâtiment administratif, sera abordée de manière responsable et déterminée. L'actuel personnel administratif sera assuré de son maintien.

Φ 5 - Cette année 2021 est particulière puisqu'elle prévoit le renouvellement complet des autorités communales les 7 et 28 mars. Dès lors, les Conseillères et Conseillers en place dans nos deux communes estiment hautement important et symbolique de sceller leur engagement avant la recomposition des exécutifs et du législatif de Rue. Aussi, nous communiquerons rapidement notre décision à toute la population ainsi qu'à la presse régionale. Le Préfet de la Glâne sera informé personnellement de la démarche. La commune de Rue réunira son Conseil général au plus vite afin d'obtenir son soutien et son engagement.



DECLARATION D'INTENTION

du 20 février 2021

**Acceptée et signée par tous les Conseillères et
Conseillers communaux en place.**



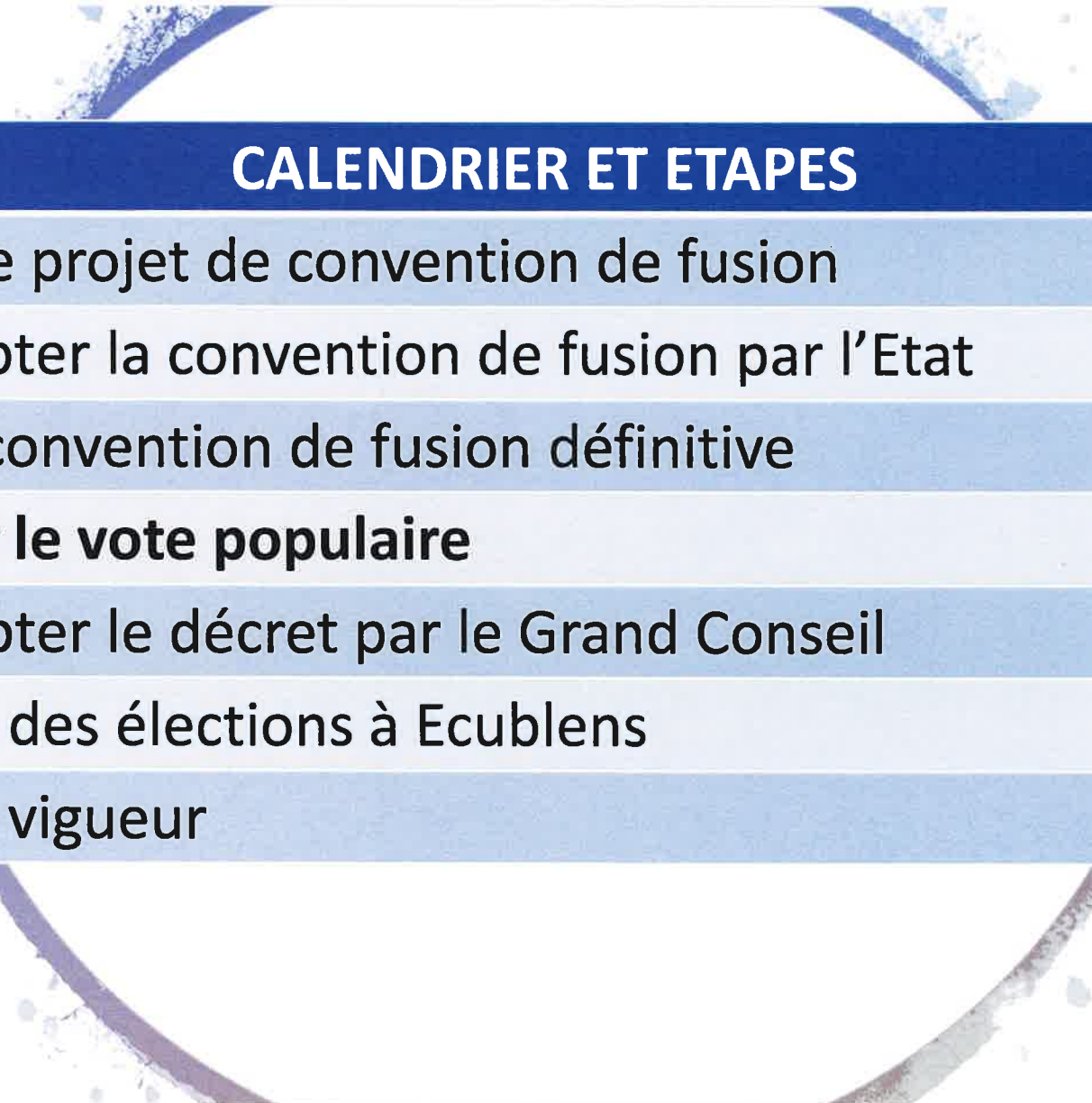
1^{er} janvier 2022



Dessiner la nouvelle commune

CONVENTION DE FUSION

Nom de la commune	Patrimoine et territoire à unifier
Taux d'impôt	Règlements communaux
Conseil général	Conseil communal
Budgets – Comptes	Administration
Parchets	Conventions et autres contrats
Personnel	Aide à la fusion



CALENDRIER ET ETAPES

Adopter le projet de convention de fusion

Faire adopter la convention de fusion par l'Etat

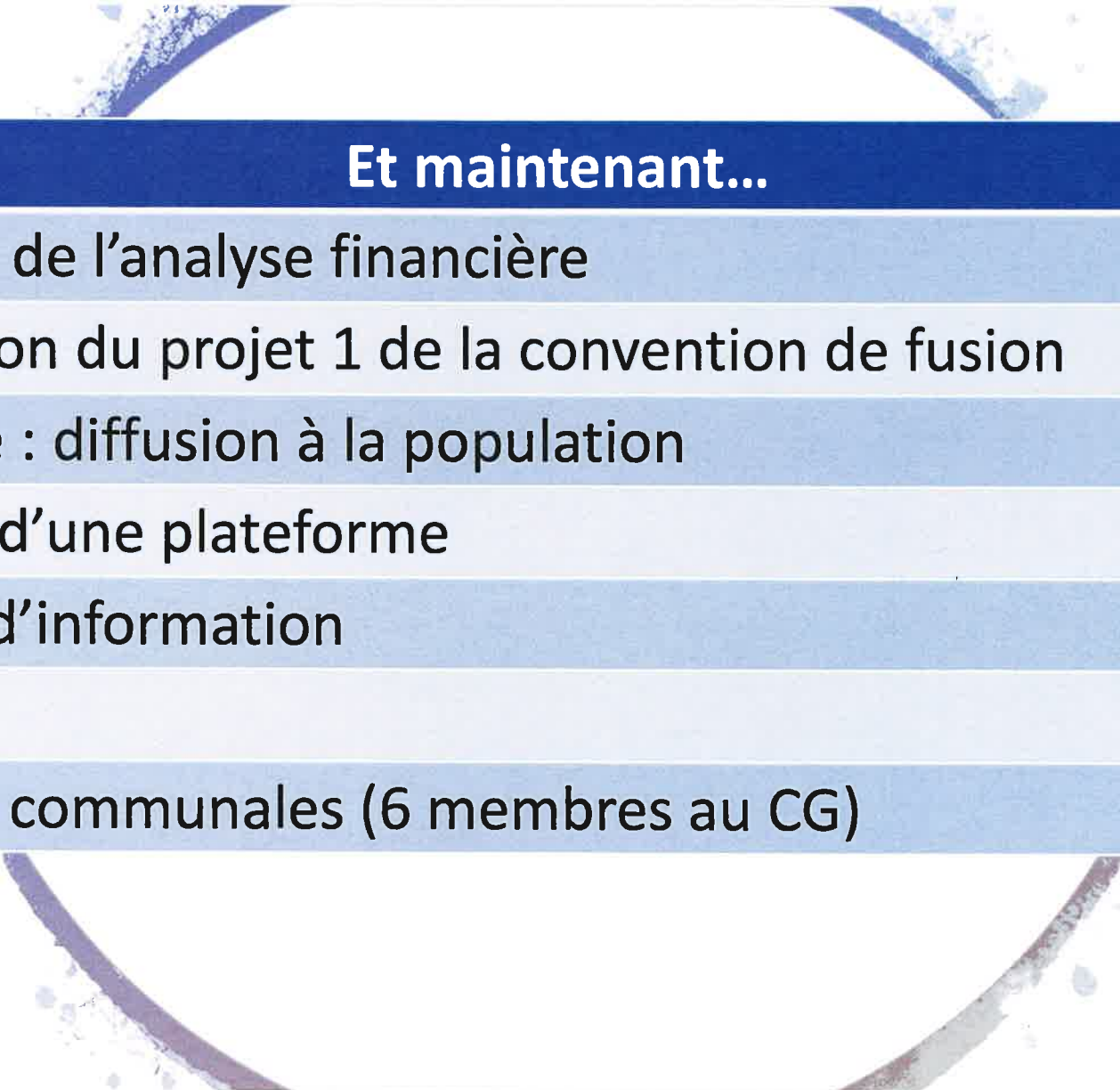
Signer la convention de fusion définitive

Organiser le vote populaire

Faire adopter le décret par le Grand Conseil

Organiser des élections à Ecublens

Entrée en vigueur



Et maintenant...

Résultats de l'analyse financière

Elaboration du projet 1 de la convention de fusion

Si validée : diffusion à la population

Création d'une plateforme

Séances d'information

Votation

Elections communales (6 membres au CG)

CONSEIL GENERAL

30 membres + 6 membres



36 membres >2026

CONSEIL COMMUNAL

7 membres + 2 membres



9 membres >2026